Compte-rendu du PRÉSIDENT

Conseil d'Administration

du 29 octobre 2015

n°2015/14

Ordre du jour :

- **INFORMATIONS DU PRESIDENT**
- **ORIENTATIONS POLITIQUES**
- **APPROBATION DU PV DU CA DU 1ER OCTOBRE 2015**
- **SYNTHESE DES BILANS DES FESTIVALS**
- **COMPTES**
- **PROPOSITIONS ET PROJETS DE DELIBERATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES**
- **CONVENTIONS ET PARTENARIATS**
- **PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS**
- **BUDGET PREVISIONNEL 2016**
- **QUESTIONS DIVERSES**

MOTION

Fonds du 1%

En 2014, la dotation des Activités Sociales calculée sur la base d'1% des ventes d'énergie, fruit du travail des électriciens et gaziers, a été amputée de 7% sur décision unilatérale des employeurs. Soit trente-cinq millions d'euros qui ont manqué aux Activités Sociales des 650 000 bénéficiaires des industries électriques et gazières.

Cette amputation du salaire socialisé des agents ne peut plus durer.

Aucun organisme ne peut mener à bien ses missions sans un minimum de stabilité et de visibilité de ses ressources financières.

Le Conseil d'Administration de la CCAS, réuni le 29 octobre 2015, exige immédiatement des pouvoirs publics et des employeurs, dans l'attente de la totale transparence du 1%, un financement à minima à hauteur de la dotation pour les Activités Sociales de 2013 ce qui correspond à un volume financier de 500 millions d'euros, et sans révision à la baisse possible.

Montreuil, le 29 octobre 2015

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président transmet aux membres du Conseil d'Administration les informations suivantes :

MODIFICATIONS DE DATES DES INSTANCES CCAS

Suite à des contraintes d'agenda, le Bureau du 26 novembre est avancé au 19 novembre et le Conseil d'Administration du 10 décembre est repoussé au 11 décembre 2015.

NOUVELLE DIFFUSION DU COMPTE-RENDU DU PRESIDENT

Dorénavant, le Compte-Rendu du Président sera adressé à l'ensemble du personnel des Activités Sociales, ainsi qu'à ceux qui sont dans les centres de vacances, tels les Responsables Principaux permanents.

L'objectif étant de porter, à la connaissance de tous, le travail effectué par les élus, à partir des orientations politiques.

CHANGEMENT DE MEMBRES (DELEGATION FO)

Commission APSL

- **Yann TINARD** remplace Jean-Marc SCASSO, au titre de suppléant.

Commission RESTAURATION

- **Jean-Claude SALIVET** remplace Valérie BLANQUER (BARRE), au titre de suppléant.

Commission COMMUNICATION

- **Lionel PIPITONE** remplace Marie-Christine FEVRIER, au titre de titulaire.
- **Marie-Christine FEVRIER** remplace Claude BRICARD, au titre de suppléante.

Commission VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- **Valérie BLANQUET** remplace Véronique POIRIER, au titre de suppléant.

Comité d'Histoire

- **Pierre-Yves GRANDET** remplace Alain MOREL, au titre de suppléant.

CHANGEMENT DE MEMBRES (DELEGATION CGT)

Commission APSL

- **Erwann DUPONT** remplace Charlène BUGGIN, au titre de titulaire.

Commission Activités Internationales

- **1 titulaire sortant : Geneviève BRACCO**
- **2 titulaires entrants : Sébastien GERMAIN – Gilbert VANNET**

D'autre part, *le nouvel Animateur de la Coordination territoriale Lorraine Haute Marne est :*

- **Jérémy DALBON**

PREVISIONNEL FONDS DU 1 % POUR L'EXERCICE 2016

Suite au courrier du Comité de Coordination des CMCAS, adressé au Ministère de tutelle, le 22 septembre dernier, pour avoir connaissance du montant du **prévisionnel du 1% pour l'exercice 2016,** la réponse en date du 27 octobre, est la suivante :

- EDF :	**304 M€**	Prévisionnel 2015 :	349 M€
- ENGIE :	**117 M€**	«	122 M€
- ENN :	**10 M€**	«	7 M€
- Contribution aux dépenses des cantines :	**6 M€** :	«	6 M€

Différentiel de : **-47 M€ !!! et -68 M€ par rapport au définitif 2013**

RESTAURATION MERIDIENNE : RENCONTRE AVEC LES EMPLOYEURS

Un rendez-vous a eu lieu le 12 octobre 2015, avec les Employeurs ENGIE et EDF et la CCAS, sur le financement des restaurants de petite et moyenne capacité. **La question des règles d'accès et de financement a été posée par la CCAS.**

Afin de pouvoir répondre précisément, **les Employeurs demandent une cartographie précise des restaurants.**

En outre, **les Employeurs souhaiteraient une démarche globale sur l'ensemble du dossier « Activités Sociales ».**

RESTAURATION BAGNEUX : RENCONTRE AVEC LA DRH D'ENGIE

6 salariés sont impactés par la fermeture du restaurant du site de Bagneux. Pour l'instant, **1 salarié a été reçu en entretien exploratoire par ENGIE. 2 propositions lui ont été faites. Celles-ci ont été déclinées par le salarié.**

ENGIE a renouvelé le souhait de disposer d'autres CV de personnels conventionnés auxquels ces propositions pourraient leur être formulées.

La CCAS transmet l'ensemble des coordonnées des 5 salariés afin qu'ENGIE puisse initier les entretiens professionnels et formuler des propositions de reclassement, et effectue, avec l'appui des RRH (Responsables Ressources Humaines) et des RRM (Responsables Restauration Méridienne), une revue d'effectifs, afin de proposer une liste de potentiels d'ici le 30 novembre.

INTEMPERIES NICE : ACTION SOLIDARITE

Suite aux intempéries qui ont durement touché les habitants des Alpes-Maritimes le 3 octobre dernier, et notamment les bénéficiaires de la CMCAS de Nice, **le Président de la CMCAS informe la CCAS du caractère dramatique de la situation et des moyens insuffisants qui ne permettent pas à la CMCAS de répondre à toutes les situations.**

Il précise que la Commission Solidarité exceptionnelle du 15 octobre dernier a distribué les deniers subsides qu'ils avaient, à savoir : 10 000 euros. Pour cette raison**, il sollicite officiellement la CCAS pour une aide financière exceptionnelle de : 20 000 euros.**

Le Président indique, qu'à l'issue du bilan complet de l'action menée sur place, le Conseil d'Administration regardera pour le versement d'une aide financière exceptionnelle.

D'autre part, concernant AXA, 76 sinistres ont été relevés, dont 24 bénéficiaires ne sont pas assurés chez AXA. Les adhérents d'AXA ont bénéficié des dispositions contenues dans la lettre d'Infos Assurances n°22.

Le Président remercie la Commission Assurances, les services de la CCAS et les territoires qui ont contribué au travail pour venir en aide aux sinistrés.

ACTION SOLIDARITE « LES REFUGIES » : SEMAINE DE LA SOLIDARITE

La semaine de la Solidarité, organisée du 5 au 9 octobre, a permis de démontrer que la mobilisation des Electriciens et Gaziers ne s'arrête pas à une proposition de solution d'hébergement, mais relève bien d'un acte d'humanisme. Avec le soutien et l'appui de la FNEG du Secours Populaire Français, celle-ci visait à recueillir des fonds.

Les Electriciens et Gaziers se sont mobilisés grâce à l'action des CMCAS, des élus et professionnels.

Le bilan de cette semaine de solidarité s'élève à un total de : **12 601,80 euros collectés.**

Le Président indique, qu'à l'issue du bilan complet de cette semaine de solidarité, le Conseil d'Administration décidera d'un versement CCAS complémentaire.

ACTION SOLIDARITE « LES REFUGIES » : FIN DE MOBILISATION DU CENTRE DE VILLENEUVE

Suite à un échange avec la Sous-Préfecture de Seine et Marne, **la mobilisation du centre de vacances de Villeneuve- St-Denis est terminée. Le centre est donc remis à la disposition des bénéficiaires.**

DELIBERATION N°2015.197 : «ACTION SOLIDARITE GOUVERNEMENTALE : MOBILISATION PEYRAT-LE-CHATEAU »

Dans le cadre de la poursuite de l'action de solidarité envers les Réfugiés, le Préfet de la Haute-Vienne informe de la situation suivante :

- Environ 6000 migrants, provenant majoritairement de la Corne de l'Afrique, vivent actuellement dans une situation de grande détresse dans la « lande » de Calais, dans l'objectif de franchir la frontière franco-britannique. A l'approche de l'hiver, et pour que ces personnes puissent bénéficier de conditions de vie décentes, tout en étant bien accompagnées sur le plan social, le Gouvernement souhaite qu'elles soient relocalisées sur l'ensemble du territoire français.
  Un certain nombre d'entre elles a formulé le souhait d'être relocalisées, et de premiers départs vers différentes régions françaises ont eu lieu au cours de la semaine. Cette demande va s'intensifier dans les prochains jours. L'ensemble des régions est donc mis à contribution.

De ce fait, et à la demande du Préfet, **la délibération n°2015-197, votée à l'unanimité des membres du Conseil, acte le principe de cette action, afin que 30 places puissent être mobilisées au centre de Peyrat-le-Château, en Haute-Vienne ;** ce, jusqu'à la mi-mai 2016 et avec une prise en charge financière par l'Etat, tant sur les loyers versés au centre d'accueil que sur l'accompagnement de ces personnes par les opérateurs ou organismes spécialisés.

REPONSE AU TRACT DE LA CFE-CGC, PORTANT ATTAQUE A LA GESTION CCAS SUR LES FINANCES ET LE PATRIMOINE

1) Des finances en bernes

L'ensemble des acteurs des Activités Sociales, salariés et élus, se sont engagés et ont réalisé des efforts considérables sur les charges, afin de stabiliser et maîtriser les dépenses des Organismes. **Cette mobilisation de tous a été mise à mal par une baisse drastique de la dotation du 1%, avec – 35 millions d'euros.**

Eléments de réponse :

- Pas de référence sur le résultat d'exploitation réalisé à fin août avec un montant du 1 % 2014 en baisse ;
- Les mois d'Août jusqu'à septembre sont toujours des mois de dépenses importants (saisonnalité de l'activité) ;
- Sur Théoule, pas de bradage contrairement à ce qui est dit sur le patrimoine d'où la vente qui traîne ;
- Le patrimoine n'est pas une variable d'ajustement, car les résultats d'exploitation positifs en 2013 et en 2014 : 10,1 millions d'euros, si pas de baisse du 1 %.
- Donc dans cette situation redressée, il ne faut pas confondre résultat d'exploitation et résultat net.
- La CFE-CGC ne reconnaît pas les efforts réalisés par le personnel sur la baisse importante des dépenses.

2) Dilapidation du patrimoine

Le patrimoine de la CCAS est un outil des Activités Sociales depuis leur création. Il a pour mission de servir l'ambition de celle-ci, de faire partir en vacances le plus de bénéficiaires possible, notamment sur la période estivale entre le 14 juillet et le 15 aout.
Dans cette optique, la CCAS s'est dotée de différents outils, en restant dans une démarche cohérente de tourisme social, lui permettant de répondre à cette aspiration : Patrimoine CCAS/CMCAS, SCI, GIE, VLA, CIAT.

Aujourd'hui, dans un contexte financier et budgétaire contraint, lié à un fond du 1% instable et fluctuant, la CCAS est dans l'obligation de revoir le modèle économique de sa politique patrimoniale, tout en affirmant les marqueurs des Activités Sociales que sont la tarification sociale et les contenus des séjours.

La CCAS continuera à valoriser des biens sans utilité sociale et à investir sur des centres répondant aux attentes et aux besoins des Electriciens et Gaziers, tel que le centre du Cap d'Agde. Elle poursuivra sa démarche de pérennisation, d'entretien, d'amélioration et d'adaptation de ses biens afin d'obtenir un taux d'occupation maximum.

Mais, au-delà de problématiques financières, le patrimoine représente un enjeu politique majeur : en cosignant la Charte du Tourisme Social, la CCAS a prouvé sa volonté de permettre l'accès aux vacances de qualité pour tous, partout sur le territoire. Construction logique d'un organisme dont les départs en vacances, pour le plus grand nombre, sont inscrits dans ses valeurs et ses missions depuis toujours.

Eléments de réponse :

- SCI : Contractualisation ramenée de 15 millions d'euros à 5 millions d'euros.
- Renégociation de tous les contrats de gestion entre SCI et les exploitants pour une meilleure couverture des charges.
- GIE :
  - sauvetage des centres AREPOS. Aujourd'hui la CCAS est copropriétaire des 8 centres de tourisme, à hauteur de 25 % ;
  - Travaux de rénovation pris en charge par les exploitants (Ligue de l'enseignement et ULVF) à la hauteur de 15 millions d'euros. Information faite en Conseil d'administration et GIE ;
  - Plate-forme de réservation au service des électriciens et gaziers à des tarifs performants, plus l'offre de départs en famille ;
  - Construction d'une offre de 116 centres du tourisme social avec la CCAS, les CMCAS, CE ;
  - Mutations du GIE en cours de réflexion et réduction du déficit.
- CIAT :
  - Suite retour du rapport d'expertise des avocats :
    - 10 millions d'euros d'efforts avec contrepartie comme pour les autres exploitants ;
    - 4 millions d'euros d'achat de toiles (usine) ;
    - Association de partenaires pour financement, à la hauteur de 5 millions d'euros en capitaux propres ;
    - Offres en périodes creuses avec trois tranches (barème social) pour 36 destinations que la CCAS n'a pas eues besoin d'ouvrir tout en élargissant l'offre, économies réelles ;
    - Rénovation de trois centres sur quatre années ;
    - Economies sur le montage, démontage et les inventaires.

SEMINAIRE DE TRAVAIL : « ASSOCIATION PARCOURS »

Un séminaire de travail, réunissant les « ***ambassadeurs de PARCOURS*** », a lieu les 3 et 4 novembre, au Centre International de Séjour de Paris – Maurice Ravel, au 6 avenue Maurice Ravel – 75012 Paris.

3 ateliers sont programmés :

- *Atelier 1 : Accueil et relation avec les vacanciers*
- *Atelier 2 : Contenu et animation*
- *Atelier 3 : Recrutement et formation du personnel*

Le Président rappelle que l'association Parcours a été créée par la CCAS, et la charte écrite aussi par la CCAS.

Des ambassadeurs sur les territoires peuvent permettre d'élargir le champ des débats et réflexions. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la Direction générale de la CCAS.

MUTIEG « SAISONNIERS »

« A l'origine, la CCAS souhaitait mettre en place une couverture complémentaire « Frais de Santé » au profit de son personnel saisonnier. L'objectif premier est de mettre en place une couverture « frais de santé », à l'image de celle dont bénéficient les agents statutaires.

Le projet a été étendu à l'ensemble du personnel de la CCAS hors statutaire dès octobre, afin de couvrir le personnel saisonnier dès le début de la saison hivernale.

La Couverture Complémentaire Maladie permet, à l'ensemble des salariés de la CCAS permanents et non permanents, de bénéficier d'un niveau de garanties et de prestations en matière de santé équivalent à celui dont disposent les agents statutaires des IEG.

Le financement de cette couverture est réparti à hauteur de 65 % pour l'employeur et à hauteur de 35 % pour le salarié. Pour information, la loi oblige les employeurs à prendre en charge 50 % du financement de ces dispositifs.

S'agissant de la couverture des salariés conventionnés, la loi oblige à couvrir l'ensemble des salariés à **titre obligatoire**. **La CAMIEG est facultative, et le choix d'adhérer ou non à la CAMIEG, à l'embauche, est irrévocable. Afin de remplir nos obligations, la CCAS se trouve dans l'obligation d'étendre la CSM au personnel conventionné qui en revanche dispose d'une dispense d'affiliation dès lors qu'il bénéficie du régime complémentaire d'assurance maladie des IEG (arrêté du 26 mars 2012)**. Une possibilité de renonciation ou d'adhésion à la CAMIEG a été exceptionnellement ouverte à titre dérogatoire. 25 salariés conventionnés non adhérents à la CAMIEG ont demandé leur affiliation au 1er octobre 2015.

MUTIEG « RAPPROCHEMENT AVEC L'UGM »

La CCAS a appris, avec surprise, par voie de presse, que la MUTIEG rejoint l'Union de Groupe Mutualiste constituée des mutuelles Matmut Santé Prévoyance et la mutuelle Ociane.
En tant que Souscripteur pour le compte des 180 000 bénéficiaires retraités, la CCAS aurait dû être informée en amont sur le sens des orientations et intentions de la MUTIEG.
Le Président de la CCAS a demandé, par écrit, des précisions que la MUTIEG a apportées en date du 21 octobre 2015.

CONTROLE FISCAL

Le Président rappelle que des rehaussements d'impôts ont été notifiés à la CCAS, au titre des exercices 2009 et 2010, suite à un contrôle fiscal.
En application de la délibération n° 2015-146 du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a donné mandat au Président pour désigner, en tant que de besoin, un représentant de la personne morale pour une rencontre avec l'interlocuteur départemental, pour tenter de rechercher un accord avec l'administration fiscale et parvenir ainsi à un règlement d'ensemble pour les années contrôlées et les années postérieures.
Michel BARTHAS, Secrétaire général de la CCAS, a été désigné pour assurer cette rencontre.

LES PARLE

En 2015, plusieurs projets ont été menés en lien avec les CMCAS, mais également lors du Festival Contre- Courant et sur les centres de vacances.
La CMCAS d'Angoulême et sa Commission «jeunes agents», en collaboration avec le GT des PARLE, invitent les agents à participer au **Festival International de la BD qui se tiendra du 28 au 31 janvier 2016.**

Par ailleurs la CMCAS de Poitiers et la CCAS ont signé un **partenariat avec l'association «Filmer le travail» qui organise un Festival international dans cette même ville du 29 janvier au 7 février 2016.** Ce Festival est l'occasion de visionner de nombreux films documentaires ou de fiction qui mettent le travail et les travailleurs au cœur de leur propos. Avec la CMCAS de Poitiers et le territoire de Charentes Poitou, les PARLE proposent d'appeler les agents des IEG à filmer leur travail et de diffuser les très courts métrages amateurs qui en résulteront sur le blog des PARLE. Une section de ce Festival intitulée «Filme ton travail» pourra, le cas échéant, accueillir ces courts métrages.

QUOTA BAFA

Un courrier a été adressé aux Présidents de CMCAS, informant des modalités définies pour la prise en charge des formations de base BAFA des filles et fils d'agents.
Pour 2016, 232 formations de base BAFA seront prises en charge financièrement par la CCAS.

NOMBRE DE PARTANTS : SEJOURS AUTOMNE « JEUNES »

Il s'agit principalement de Séjours de proximité.

- ***4117 jeunes*** *ont été affectés, soit une* ***progression du nombre de départ de 1,7 % par rapport à l'an dernier****, du fait de la progression des séjours nationaux (12/14 et 15/17 ANS).*

Il faut noter néanmoins une ***baisse de 1,3 % sur les séjours de proximité résultant des demandes insatisfaites des 12 /14 et 15/17 ans****. En revanche****, la progression des affectations des 6/8 et 9/11 est à souligner.***

CAPECHECS

146 bénéficiaires étaient présents sur les Rencontres.
La 13ème édition a réunit 916 joueurs inscrits aux différents tournois (Avenir, Cavalier, Grand Prix, Rapide, fil rouge, Tournoi des artistes et le Trophée Karpov).

- 450 joueurs et accompagnants qui ont réservés leur séjour à la CCAS
- Plus de 1200 repas servis par jour
- 35 partenaires

Les participants au Trophée Karpov

- Anatoly KARPOV (Russie), Laurent FRESSINET (France), Romain EDOUARD (France) Tigran GHARAMIAN (France), Marie SEBAG (France), Zhansaya ABDUMALIK (Kazakhstan) Anna MUZYCHUK (Ukraine), Mariya MUZYCHUK (Ukraine)

Nouveauté cette année :

- ***Le Tournoi des artistes*** :
  - René URTREGER (pianiste), Alexis LOGRADA (violoniste), Milan OLLIER (Guitariste), Kader BERKANI (guitariste), Malik MEZZADRI (flutiste), Alice LABOURE (Beaux-Arts), Emmanuel BEX (organiste), Jonathan JOUBERT (guitariste), Duylinh NGUYEN (bassiste), Lorenzo PARTINELLO (pianiste), Christian PONNAR (chanteur – guitariste – trompettiste) Eric PELECHIA (beat box).

- ***La démonstration de chess boxing*** pour l'inauguration du salon nautique (partenaire des rencontres) par les jeunes de la colo et les intervenants d'Activivre avec Jérôme Thomas double médaillé olympique.

- ***La présence de Radio Nova*** partenaire des 13èmes Rencontres qui viendra faire son émission en direct du cap jeudi 29 de 17h à 19h.

INFO DATE REPAS DE NOËL

La date du repas de Noël du Personnel de la CCAS est fixée au : **10 décembre 2015.**

LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2016 PRESENTEES PAR LE PRESIDENT

L'annonce faite, à l'ensemble des Présidents des Organismes et aux Fédérations syndicales, la veille de ce Conseil d'Administration, de la baisse considérable du montant de la dotation du 1%, attribuée aux Activités Sociales pour l'exercice 2016, rend impossible le vote d'orientations politiques en fonction du niveau de cette dotation. Si ce niveau de variation devait rester en l'état, des choix lourds de conséquences devront être faits.

Les orientations politiques, les missions de la CCAS, définies par l'article 25 du Statut, en lien avec les besoins et les attentes des agents des industries électriques et gazières, nécessitent des moyens humains et financiers à la hauteur de ses ambitions.

En effet, avec **un différentiel de -47 M€ (-68M€ par rapport au définitif 2013),** la CCAS, ainsi que les CMCAS, se trouvent maintenant dans un **contexte d'étranglement financier** !

Le Président remercie tous les acteurs des Activités Sociales qui répondent aux besoins de tous les Electriciens et Gaziers.

APPROBATION DU PV DU CA DU 1ER OCTOBRE 2015

- **Par la délibération n°2015-171,** le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des votants**, le PV du Conseil d'Administration du 1ER octobre 2015.**

SYNTHESE DES BILANS DES FESTIVALS VISIONS SOCIALES, LES FRANCOFOLIES DE LA ROCHELLE ET CONTRE COURANT

- **Visions Sociales 2015**

  La 13ème édition de « Visions Sociales » avait pour thématique «le Moyen-Orient » : pour comprendre cette région, son histoire et son actualité, pour aller à la rencontre de celles et ceux qui vivent la réalité d'aujourd'hui, qui tentent, dans un environnement souvent terrible, d'influer sur sa construction. La programmation a aussi été fortement teintée de cinémas évoquant les droits des femmes et les questions sociales.

  L'édition 2015 a été une grande réussite, comme chaque année d'ailleurs ; liée à sa popularité et à sa reconnaissance en tant qu'adepte et diffuseur de ce cinéma d'auteur différent.

  Cependant, le festival est arrivé à maturité lors de cette 13ème édition. Sa fréquentation ne pourra continuer à progresser de façon aussi significative que ces dernières années. Les possibilités en hébergements, la capacité de la salle de projection sont des facteurs limitants.

  Pour d'éventuelles futures éditions, le travail devra être axé sur le renouvellement des publics et la visibilité de l'action CCAS dans l'espace public.

- **Les Francofolies de la Rochelle 2015**

  La CCAS, partenaire de l'évènement national « Les Francofolies » depuis de nombreuses années, a permis d'obtenir des temps forts pour les bénéficiaires de la Rochelle et ceux en vacances. Le bilan positif de l'édition 2015, s'articule autour de 3 points :

1) **La mise en ligne de la billetterie via le portail culture et loisirs de la CCAS est** un point très positif, favorisant une meilleure accessibilité aux billets pour l'ensemble des bénéficiaires au niveau national, avec en plus le paiement en ligne ; avec une augmentation de près de 14% du volume des billets écoulés.

2) **Un travail de proximité au plus près des bénéficiaires**. Durant le festival, plusieurs temps forts ont été proposés aux bénéficiaires, dont une soirée d'inauguration au camping « Le Soleil » de la Rochelle (180 bénéficiaires en vacances sur la région y ont participé).
3) **Une présence des Activités Sociales de l'Energie au cœur du festival**.

- **Contre-Courant**

  Il s'agit d'un festival pluridisciplinaire qui a lieu pendant le Festival d'Avignon et avec ce dernier, sur un centre de loisirs propriété de la CMCAS d'Avignon, sur l'île de la Barthelasse, couplé avec un lieu de réflexion situé dans le centre d'Avignon, propriété du Festival, « les Ateliers de la Pensée », et un centre de vacances Campéole, où se déroule une action de médiation culturelle menée par des bénévoles, en direction de tous les vacanciers, pour les amener vers une offre culturelle globale. A retenir cette année :

- ***l'action de médiation culturelle fonctionne de mieux en mieux,***
- ***la compagnie en résidence a permis une plus grande implication des jeunes qui n'ont pas été seulement spectateurs, mais aussi comédiens et acteurs du travail de préparation des spectacles,***
- ***la soirée sur la péniche a rencontré un grand succès et a permis une réelle mixité des publics.***

  Un travail de sensibilisation reste à accomplir en direction du public « Jeunes ». Cette reconquête constitue la priorité de tous les opérateurs culturels. Un des spectacles ayant fait l'objet d'une aide à la création a été présenté à Avignon et les bénéficiaires ont pu assister à sa générale. Les parcours pour les jeunes embauchés restent d'actualité, avec la volonté de les emmener vers des spectacles de qualité.

A l'examen de ces bilans, le Président rappelle qu'aucun dépassement budgétaire n'est toléré, même minime soit-il.

Il est relevé aussi que la mise en œuvre du portage culturel, par les jeunes, semble rencontrer des difficultés, notamment sur les territoires. L'expertise et la médiation de proximité doivent évoluer, en direction des territoires.
Le Président remercie les équipes « élus » et « professionnels » qui ont travaillé à l'organisation de ces festivals.

COMPTES

- **Point financier à fin septembre 2015**

  A fin septembre 2015, le résultat d'exploitation s'élève à -13 M€, au regard d'un résultat prévisionnel de -2 M€. **A fin septembre 2014, il était de -23,2M€**.

  Par rapport au budget révisé, **sur la partie « Recettes »**, il apparait une **baisse des recettes d'environ 1,5 M€,** sur les séjours Jeunes, la restauration méridienne et sur un retard de facturation des centres de santé de Manosque et du CNS.

  Par contre, **sur la partie « Charges »,** il apparait un **dépassement d'environ 10M€, principalement sur des achats de séjours** (57 M€ à fin septembre 2014).

  Sur la partie **« Charges de personnel » (hors formation)**, et concernant le **personnel permanent** Statutaires et Conventionnés, il apparaît **une baisse de -7,4 M€ de charges**.

  Il est à noter un dépassement de 10 410 k€ sur la partie « CDD », 1100 k€ sur la partie « Saisonniers » et 2 634 k€ sur la partie « Intérimaires ».

  Le Président remercie François LOISON, le Directeur financier de la CCAS, et Nicolas CANO, le Trésorier général de la CCAS, pour le travail apporté pour cette présentation.

D'autre part, il demande à ce que le contenu de la formation « Budgétaire », à destination des élus, soit réajusté en fonction des besoins et attentes des élus, afin que cette formation soit relancée dès que possible.

PROPOSITIONS ET PROJETS DE DELIBERATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

- **Le Conseil d'Administration reporte**, à la prochaine instance, **le vote de la <u>délibération n°2015-174</u> portant sur une modification du règlement intérieur de la Commission des marchés de la CCAS**. D'ici là, la Commission nationale des Marchés devra examiner les termes adéquats au contenu de cette délibération.

- **Engagées dans le budget 2016, les délibérations suivantes seront votées ultérieurement :**
  - n°2015-176 Proposition d'aide à la création 2016 : L'abattage rituel ;
  - n°2015-177 Proposition d'aide à la création 2016 : Filles et Soie ;
  - n°2015-178 Proposition d'aide à la création 2016 : Flammes – face à leur destin.

- **<u>Délibération 2015-180 : « Comité Consultatif des Adhérents IDCP -Prorogation d'un an »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, de proroger d'une année la mandature du CCAS IDCP (2013-2017), jusqu'en 2017.

- **<u>Délibération 2015-181 : « Appel d'offre assureur contrat de Prévoyance IDCP »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, le lancement d'un appel d'offre sur le contrat de Prévoyance IDCP, avec le concours du courtier PREVERE, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017.

- **<u>Délibération 2015-182 : « Contrat Obsèques – Renouvellement janvier 2016 »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, un mois de gratuité pour les cotisations, sans revalorisation (tarifs et garanties), à compter du 1er janvier 2016 (utilisation de la Participation aux excédents).

- **<u>Délibération 2015-183 : « Contrat Dépendance – Plan de révision tarifaire »</u>**
  Le Conseil d'Administration, à la majorité des votants, prend acte de l'augmentation de 2% supplémentaire pour 2016. Suite à la mise en place d'un plan de révision tarifaire de 3% l'an, contractualisé sur 3 ans, à compter de janvier 2015.
  Les garanties et prestations sont revalorisées de 0,4% à compter de janvier 2016.

- **<u>Délibération 2015-187 : « Appel d'offre assureur et gestionnaire contrat Santé CSMR »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, le lancement d'un appel d'offre assureur et gestionnaire sur le contrat Santé CSMR**,** avec le concours du courtier PREVERE, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017.

- **<u>Délibération 2015-188 : « Prorogation Mandats de courtage assurances »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, de proroger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017, les mandats de courtage Satec et Prévère.

- **<u>Délibération 2015-189 : « CSMR – Tarification 2016 »</u>**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, d'adopter, au 1er janvier 2016, les montants de cotisation mensuelle TTC CSMR suivants :

- **Isolé à 36,90 €** au lieu de 38,54 €
- **Famille à 68,58 €** au lieu de 71,63 €

- **Délibération 2015-185 : « Accès Restauration Méridienne »**
  Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, qu'à compter de 2016, une mise à jour biannuelle sera effective dans le système SI de la restauration, au 1er janvier et au 1er juillet, correspondant aux rythmes des évolutions des NR et échelons dans les entreprises.

- **Engagées dans le budget 2016, l'offre de vacances 2016 ne peut être approuvée en l'état, suite à la baisse importante de la dotation du 1%, comme indiqué plus haut.**

CONVENTIONS ET PARTENARIATS

- **Engagées dans le budget 2016, les délibérations suivantes seront validées ultérieurement :**
  - n°2015-179 Convention Cohorte Gazel 2016-2018 ;
  - n°2015-186 Convention de Partenariat avec l'association Trans-Forme

- **Délibération 2015-196 : « Convention mise à disposition de l'institution Pont de Claix »**
  Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'institution de Pont de Claix, pour la période hivernale 2015-2016.

PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

- **Délibération 2015-192 : « CESSION DU SITE DE THEOULE »**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, que le mandat de vente au Groupe LARGIER perd son caractère exclusif et donne tout pouvoir au Président de la CCAS pour élargir le périmètre du mandat de vente à d'autres intervenants.

- **Délibération 2015-193 : « Participation à une avance en compte courant à la SCI « Les Romarins»**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, d'une participation à une avance en compte courant à la SCI « Les Romarins ».

- **Délibération 2015-194 : « Participation à une avance en compte courant à la SCI « Le Herbau à Gérardmer »**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, d'une participation à une avance en compte courant à la SCI « Le Herbau à Gérardmer ».

- **Délibération 2015-195 : « Participation à une avance en compte courant à la SCI « Résidence La Canebière »**
  Le Conseil d'Administration décide, à la majorité des votants, d'une participation à une avance en compte courant à la SCI « Résidence La Canebière».

BUDGET PREVISIONNEL 2016

- **Délibération 2015-173 : « Budget prévisionnel 2016 »**
  Après avoir pris connaissance de la baisse considérable de la dotation prévisionnelle du 1%, pour l'année 2016, le Conseil d'Administration acte, par cette délibération, qu'il n'est pas en capacité de voter le budget prévisionnel 2016.

  Comme indiqué plus haut, avec **un différentiel de -47 M€ (-68M€ par rapport au définitif 2013),** la CCAS et les CMCAS se trouvent maintenant dans une **situation d'étranglement financier** !

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la CCAS reporte le vote du budget prévisionnel 2016, tout en rappelant que même si l'obligation légale lui en est faite, la dotation prévisionnelle actuelle ne correspond en aucune façon aux besoins des Electriciens et Gaziers et aux responsabilités sociales d'un organisme de plus de 4000 salariés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Patrimoine CCAS : Désinformation !!!**

  Des inquiétudes et interrogations émanent de la part des personnels des territoires, dues à de la fausse information sur d'éventuelles ventes de tel ou tel patrimoine.
  Afin de rétablir la vérité, et apporter tous les éclaircissements nécessaires, le Président précise qu'une information sera faite systématiquement en fin d'année sur le Patrimoine CCAS.
  Pour ce faire, d'ores et déjà, un point d'information du Président sera fait lors du CA du 11 décembre prochain.
  En outre, le Président rappelle que le projet de Partenariat doit être porté sur les territoires.

Montreuil, le 18 novembre 2015

Le Président,

Michaël FIESCHI

Nota : *Les documents nécessaires à la compréhension des sujets abordés lors des Bureaux du CA et Conseils d'Administration sont disponibles sur le site Actilog* ***du Cabinet des Elus*** *:*

- *Dans le « Portail commun » Accès au centre de documentation/Documents de référence/CA*
- *Dans l'onglet « Cabinet » /Documents de référence/Délibérations ou PV*
- *Dans l'onglet « Cabinet »/Documents opérationnels/Annexes aux délibérations ou tableaux de bord des instances 2014*
- *Chaque élu national, ainsi que les différentes directions métiers ou supports se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.*